



Responsable Grades
Xavier FAVRE
13 Le Lion de Saint-Marc
16800 SOYAUX
06.79.62.49.85.
xavier.favre@laposte.net

Commission d'Organisation Départementale des Grades

Saison 2024/2025

Référence : Réf : CODG/**passage de grades -
consignes - dossier d'inscription**

**A l'attention des présidents,
enseignants et licenciés des clubs
de Karaté et Disciplines
Associées du département de la
Charente(16)**

Au plus tard 30 jours avant la date de l'examen

Envoi du dossier d'inscription et ce, conformément aux articles 201, 202, 203, 204 et 205 du chapitre II
« Conditions d'inscription aux examens de passage de DAN ET GRADES EQUIVALENTS » du Règlement de la
Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents.

Toutefois, il est recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour l'envoyer.

En cas d'envoi tardif, le dossier est automatiquement inscrit à la session suivante, sous réserve que la
session suivante soit de la même saison.

Dossier de candidature :

1. Formulaire d'inscription rempli lisiblement avec la photo d'identité à coller (ou àagrafer) ;
2. **L'attestation de l'historique des licences ET NON LES PHOTOCOPIES DES CARTES DE LICENCE** à télécharger sur le site FFKDA « base de données, Intranet ». A la condition que le club adhère à la convention de la prise de licences en ligne ;
3. S'il y a lieu, une copie du justificatif de bonification en temps de pratique signée par le président de la CSDGE à demander 60 jours avant la date de l'examen .
4. S'il y a lieu, une copie de la partie authentifiée du passeport sportif fédéral concernant les bonifications de points.
5. Chèque de 50 € à l'ordre du « Comité Départemental de la Charente »
6. Autorisation parentale pour les mineurs ;
7. Enveloppe affranchie au tarif lettre à l'adresse du candidat, pour la convocation.
8. attester du temps de pratique prévu et révolu entre chaque grade (photocopie de la page grades du passeport sportif).



Comité Départemental de Karaté et Disciplines Associées

9. ATTENTION : un passport n'est valable que 8 ans à sa date d'ouverture. Joindre la page d'ouverture du passport.

Le dossier complet doit être envoyé (envoi simple –pas de recommandé) à l'adresse suivante :

Pour le Karaté et karaté contact :

Xavier FAVRE

13 Le Lion Saint Marc 16800 SOYAUX

Pour les AMV :

Georges Méchain

45 rue de la Chaussée 16730 FLEAC

IMPORTANT

S'assurer que l'adresse notée sur la fiche d'inscription correspond bien à l'identique, c'est-à-dire à celle déclarée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées lors de la demande de licence. Cette dernière étant utilisée pour l'envoi du diplôme et du passport et de la carte de ceinture noire, l'exactitude de l'adresse est très importante, afin d'éviter un retour de la poste, voire la perte du passport.

NE PAS OUBLIER :

Avant l'examen

- Pour l'envoi du dossier, **remplir lisiblement toutes les rubriques de la fiche d'inscription**, y compris, date d'obtention et d'homologation du grade obtenu ;
- **Écrire en lettres majuscules**, concernant notamment les coordonnées personnelles afin d'éviter les erreurs d'interprétation ;
- Noter obligatoirement un n° de téléphone et/ou une adresse courriel afin de joindre le candidat, si nécessaire ;
- N'utiliser que la fiche d'inscription fournie par le département ;

Le jour de l'examen

- Les personnes inscrites devront se présenter, le jour de l'examen, munies de leur convocation, du passport sportif **bleu et non le rouge**, d'une pièce d'identité et d'une enveloppe grand format timbrée pour 100 g, à l'adresse du candidat en vue du retour du passport, du diplôme et la carte de ceinture noire dans le cas de réussite à l'examen (cette enveloppe sera à remettre au président au responsable de la commission des grades) .
- Concernant le passport sportif **bleu et non le rouge**, les pages « épreuves pour l'obtention de l'examen », recto-verso seront remplies correctement, sans oublier la photo d'identité à coller, ne pas oublier de signer à l'endroit prévu à cet effet. Bien vérifier la validité de celui-ci.

Siège social du Comité départemental
Chez Mr Stéphane LERIN
15 allée des glycines 16710 SAINT YRIEIX-sur-Charente
Téléphone: 07 60 84 96 73 / Courriel: karate.charente@gmail.com
N° SIRET : 445 400 583 00032 / Code APE: 9312Z
Site internet: ffkarate.fr/charente



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT